

Entre 1765 et 1778 les dames étaient admises dans les galeries. Le 2 février 1778, pendant une séance orageuse, il fallut expulser le public. Les hommes furent délogés sans façon, sinon sans peine à grands coups de botte dans le dos. Mais le procédé n'eut pas de suite pour les dames. Elles se cramponnèrent aux bancs avec une telle énergie que la discussion en fut interrompue pendant plus de deux heures. Depuis ce temps, on ne leur a plus permis de reparaitre aux Commissions, ailleurs que derrière leur cloison à trous.

Morale : Les Anglais sont si tenaces qu'il ne faut les admettre ni dans les galeries, ni dans les tribunes. Ce sont les Commissions anglaises qui ont ainsi décidé, en approuvant, hier soir, M. Akers-Douglas et en refusant de supprimer la grille.

PAS-DE-CALAIS. — Une élection au conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Carvin. M. Tilloy, républicain progressiste, maire de Courrières, a été élu par 4,921 voix contre 4,001 à M. Wagner, socialiste. D'une élection à l'autre, M. Tilloy, élu par 322 voix et son concurrent en a perdu 144.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Affaires de Chine
Plusieurs journaux publiés la dépêche suivante de Pékin, et qui a été traduite par le correspondant de l'Impératrice fait de grands préparatifs pour la réception des corps diplomatiques, qui aura lieu samedi prochain.

Elle désire vivement que cette réception n'ait aucun caractère officiel et qu'elle se passe sans aucune adresse adressée à la politique et aux relations des puissances avec la Chine.

Alsace-Lorraine
On annonce de Strasbourg la mort de M. Charles Heberich, qui avait été pendant des années le président directeur de la fabrique Sellenet. Lorsque cette société fut dissoute par des autorités allemandes, il créa la fabrique Voges.

Allemagne
Il faut revenir sur l'ordre du jour que l'empereur a adressé à l'armée et par lequel est ordonné que les régiments, désignés jusqu'ici simplement par des numéros parce qu'ils n'ont pas de désignations spéciales, prendront le nom des provinces où ils sont en garnison, comme les régiments qui ont inspiré cette mesure.

Les traditions de plusieurs peuples et pays allemands sont réunies dans un recueil. Entretien ces traditions ont un desir et un avenir. Chez nous, l'armée et le peuple ne font qu'un.

L'armée persévère dans l'histoire de son pays. Puisse les nouveaux nous maintenir toujours vivants liés que l'empire a été créé par la valeur de chacun de ses membres et que chaque soldat a pour devoir de rendre son sang et son corps à son pays, en vivant avec les soldats des autres peuples et pays de l'empire.

Il y aura dorénavant 3 régiments d'infanterie de Basse-Alsace, 4 de Haute-Alsace, 10 de Lorraine.

Les journaux anglais commentent sans enthousiasme la visite du prince de Galles à Berlin. Notre correspondant de Londres nous écrit à ce sujet :

Les journaux anglais commentent sagement et avec retenue, l'accueil reçu par le prince de Galles à Berlin. Tous sans exception reconnaissent que si l'empereur et ses ministres ont été si bien accueillis par un allemand n'a montré aucune sympathie pour le fils d'Edouard VII. L'accueil du Berlin a été distingué, mais glacial, au moins à la fois la *Daily Mail* et le *Morning Post*. Les *Times* ont observé que les Allemands ont été très réservés dans leur accueil.

Une autre note est à la base de la « musique d'accompagnement », comme Hegel appelle la poésie allée à la poésie. Et cette alliance même, à la fin de la règle anglaise. L'art (du langage) est le langage de la poésie, et la poésie est la musique de la langue. La poésie est la musique de la langue, et la langue est la musique de la poésie.

En pur idéalisme, Hegel est moins sensible au caractère qu'à la beauté. Il fait consister la mission et le bienfait de la musique dans l'apaisement, non dans l'exaltation de nos sens. La musique doit modérer et à la fois elle doit exciter, elle doit être l'expression, si elle ne veut, comme un bachelier, être vaincue par le bruit démodé et le tumulte tourbillonnant des passions, ou rester dans les déchirements du désespoir. Loin de là, dans les transports de la joie ou de la douleur, l'âme doit rester encore libre et heureuse dans les épanchements de son langage.

« On reconnaît ici la doctrine apollonienne, et c'est pourquoi elle a été dérivée de l'art de la parole. Chérubine n'aggrave la reprise on des pages ingénieuses de l'Art et la Nature, et Bettina, parlant musique à Goethe, appelle déjà l'accord de septième « l'accord libérateur ».

Mais c'est de la nature même de la musique que Hegel a fait son idéal. Ici se pose, dit-il, la question de la dernière en même temps que la suprême conclusion. Hegel a senti fortement le dualisme étrange qui réside dans la musique « l'expression vraie sentiments les plus profonds de l'âme » à « la plus rigoureuse observation des lois de l'entendement ».

« On voit, par ces deux extrêmes, qu'il ne s'agit pas de l'ouïe, mais de l'âme, de l'âme, idéaliste aussi, mais d'une autre sorte, n'aurait considéré que le dernier. Vous savez sa fameuse définition de la musique : « un exercice d'arithmétique inconscient ». Hegel, au contraire, sans rien ôter à la science, et à la raison, accorde beaucoup plus de place à l'âme, à la sensibilité, à la passion.

« Puisse l'âme de Goethe, et le ciel éternel sur fleur l'orange chanté par l'âme, être un geste durable de la sincère et cordiale sympathie qui unit l'Allemagne et moi à l'Italie ».

Turquie
Mavrogéni pacha, médecin en chef du sultan, vient de mourir à Constantinople. Il était né en 1817 d'une famille noble phanariote grecque; après de brillantes études à Vienne, il retourna dans son pays où il ne tarda pas à occuper une haute position. Il fut parmi les médecins de la capitale. Nommé professeur à l'école impériale de médecine, il se distinguait par sa publication de divers ouvrages scientifiques.

« Attaché à la personne du sultan autant qu'il était encore prince impérial, il fut élu, à l'inauguration de l'iron de ce souverain, au poste de médecin en chef du palais et médecin particulier du sultan ».

« Les deux fils de Mavrogéni pacha ont été, l'un ministre de Turquie à Washington, le second consul général à Marseille ».

États-Unis
La commission sénatoriale des canaux n'a pas encore déposé son rapport. Elle commença le 2 février à interroger certaines personnes, parmi lesquelles les membres et les assistants du canal isthmique.

« Les partisans du canal de Nicaragua commencent à désespérer de voir adopter leur bill dans cette session. Un des plus déterminés, le sénateur Harris, du Kansas, a voulu ouvertement son encouragement. Il a déclaré qu'il n'aurait pas hésité à voter pour les politiques intéressés à ajourner toute solution se rapportant à la question ».

« Or, d'après le sénateur Harris, M. Roosevelt ne serait nullement disposé à assumer cette grosse responsabilité, laquelle, selon lui, incombe au Congrès, qui dispose des crédits ».

« Le *New-York Journal*, un des champions les plus décidés du Panama n'est qu'un autre moyen d'argumentation et d'opposition mis en œuvre par le sénateur Harris, qui ne veut d'aucun canal, mais qui a des obligations politiques à payer et qui aspire à la présidence de l'Union ».

« Les membres du Congrès ne s'y trompent pas. Quant à la *New-York Journal*, S'il doit y avoir un canal, il doit être celui de Nicaragua. Le peuple des États-Unis ne veut pas de ce canal, et les États-Unis, de ces mots, toujours des mots; il est temps de passer à l'action ».

« Deux ou trois cents livres de dynamite destinés aux travaux de construction du Rapid-Transit Tunnel, à New-York, ont fait explosion dans le hangar où on les avait déposés ».

« Le quartier qui avoisine la Quarantaine Rue et Park-Avenue a été ébranlé et les vitres de nombreuses maisons du côté sud de la station du Grand Central ont été brisées ».

« Il y a eu huit morts et une centaine de blessés, mais la plupart des blessures sont légères ».

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Élections législatives

GARD. — Dans une réunion présidée par le général de Lagrange, a été nommé candidat nationaliste de M. Joseph Ménard, avocat à Paris, dans la 1^{re} circonscription de Nîmes.

SEINE-ET-OISE. — M. Le Corbellier, candidat dans la 2^e circonscription de Versailles contre M. Gauthier de Clagny, a déclaré qu'il n'accepterait pas de se présenter sans comme républicain progressiste; son programme est celui de l'Alliance nationale démocratique.

Election au conseil général
PAS-DE-CALAIS. — Une élection au conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Carvin. M. Tilloy, républicain progressiste, maire de Courrières, a été élu par 4,921 voix contre 4,001 à M. Wagner, socialiste. D'une élection à l'autre, M. Tilloy, élu par 322 voix et son concurrent en a perdu 144.

Silhouettes de musiciens

HEGEL (1)

Il a dit de la musique des choses profondes et qui ne sont pas toutes intelligibles. Il a parlé des éléments divers de la musique : du rythme et de l'harmonie en termes obscurs ; du clavier de la mélodie et de la voix, et de l'orchestre avec originalité.

« Seul peut-être il a signalé ce rapport singulier entre la forme des instruments et non seulement leur faculté, mais leur dignité expressive : « C'est la direction linéaire qui domine et qui produit les vrais instruments musicaux ; que ce soit une colonne d'air... comme dans les instruments à vent... ou une corde » tendue et vibrante dans les instruments à cordes ».

« La forme superficielle donne « ce que les instruments d'un genre inférieur, comme les timbales, les cloches, les harmonicas. Il existe entre les sentiments intimes de l'âme et les sons linéaires une secrète sympathie qui fait que l'expression des sentiments simples et profonds exige la vibration des longueurs simples au lieu des vibrations des arpegges ».

« Instrument à vent, instrument à cordes aussi, la voix est donc l'instrument par excellence. « Elle est le son par excellence. Et parce qu'elle est le son que nous aime le plus directement de notre corps, et de lui seul, nous aimons à pas de plus proche et de plus fidèle interprète que la voix ».

« Hegel a proclamé que le premier et le dernier terme, ou plutôt l'être même de la musique est la mélodie. Supérieure aux autres éléments : à l'harmonie, à la mesure, au rythme, qui ne peuvent rien sans elle, elle s'unirait pendant avec eux. Que dis-je, elle a besoin d'eux. Elle ne peut être réalisée sans eux ».

« En conséquence, les éléments de proposition concernant les lieutenants d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie coloniale ont été soumis, pour chacune de ces armes, au cabinet du ministre de la guerre. Gillain, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre ».

Infanterie. — Généraux Passerieu, commandant la 10^e division d'infanterie. Blanc, commandant la 4^e division d'infanterie. Ménezès, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Cavalerie. — Généraux Branche, commandant la 3^e division de cavalerie. Burnez, commandant la 7^e division de cavalerie. Poincaré, chef de cabinet du ministre de la guerre. Gillain, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre ».

Artillerie. — Généraux Chevalier, commandant la 1^{re} division d'artillerie coloniale. Clamorgan, commandant la 2^e division d'artillerie coloniale. Dumas et Lefebvre, chefs d'armes des troupes coloniales. Dumas, chef de cabinet du ministre de la guerre ».

« La composition de ces commissions a été faite dans le plus grand secret, et il a été évité à leurs membres d'être l'objet des sollicitations dont étaient assaillis les généraux qui composent les anciennes commissions de classement ».

« On fait observer que les commissions des lieutenants maintiennent par ces commissions, figurent aux tableaux, sans que le ministre ait cru nécessaire de « tirer la parole » comme faisaient ses prédécesseurs, en publiant ces listes ».

Infanterie. — 74 lieutenants-colonels sont inscrits pour le grade de colonel, dont 47 âgés de moins de 40 ans, 10 de 40 à 45 ans, 17 de 45 à 50 ans, 10 de 50 à 55 ans, 10 de 55 à 60 ans, 10 de 60 à 65 ans, 10 de 65 à 70 ans, 10 de 70 à 75 ans, 10 de 75 à 80 ans, 10 de 80 à 85 ans, 10 de 85 à 90 ans, 10 de 90 à 95 ans, 10 de 95 à 100 ans, 10 de 100 à 105 ans, 10 de 105 à 110 ans, 10 de 110 à 115 ans, 10 de 115 à 120 ans, 10 de 120 à 125 ans, 10 de 125 à 130 ans, 10 de 130 à 135 ans, 10 de 135 à 140 ans, 10 de 140 à 145 ans, 10 de 145 à 150 ans, 10 de 150 à 155 ans, 10 de 155 à 160 ans, 10 de 160 à 165 ans, 10 de 165 à 170 ans, 10 de 170 à 175 ans, 10 de 175 à 180 ans, 10 de 180 à 185 ans, 10 de 185 à 190 ans, 10 de 190 à 195 ans, 10 de 195 à 200 ans, 10 de 200 à 205 ans, 10 de 205 à 210 ans, 10 de 210 à 215 ans, 10 de 215 à 220 ans, 10 de 220 à 225 ans, 10 de 225 à 230 ans, 10 de 230 à 235 ans, 10 de 235 à 240 ans, 10 de 240 à 245 ans, 10 de 245 à 250 ans, 10 de 250 à 255 ans, 10 de 255 à 260 ans, 10 de 260 à 265 ans, 10 de 265 à 270 ans, 10 de 270 à 275 ans, 10 de 275 à 280 ans, 10 de 280 à 285 ans, 10 de 285 à 290 ans, 10 de 290 à 295 ans, 10 de 295 à 300 ans, 10 de 300 à 305 ans, 10 de 305 à 310 ans, 10 de 310 à 315 ans, 10 de 315 à 320 ans, 10 de 320 à 325 ans, 10 de 325 à 330 ans, 10 de 330 à 335 ans, 10 de 335 à 340 ans, 10 de 340 à 345 ans, 10 de 345 à 350 ans, 10 de 350 à 355 ans, 10 de 355 à 360 ans, 10 de 360 à 365 ans, 10 de 365 à 370 ans, 10 de 370 à 375 ans, 10 de 375 à 380 ans, 10 de 380 à 385 ans, 10 de 385 à 390 ans, 10 de 390 à 395 ans, 10 de 395 à 400 ans, 10 de 400 à 405 ans, 10 de 405 à 410 ans, 10 de 410 à 415 ans, 10 de 415 à 420 ans, 10 de 420 à 425 ans, 10 de 425 à 430 ans, 10 de 430 à 435 ans, 10 de 435 à 440 ans, 10 de 440 à 445 ans, 10 de 445 à 450 ans, 10 de 450 à 455 ans, 10 de 455 à 460 ans, 10 de 460 à 465 ans, 10 de 465 à 470 ans, 10 de 470 à 475 ans, 10 de 475 à 480 ans, 10 de 480 à 485 ans, 10 de 485 à 490 ans, 10 de 490 à 495 ans, 10 de 495 à 500 ans, 10 de 500 à 505 ans, 10 de 505 à 510 ans, 10 de 510 à 515 ans, 10 de 515 à 520 ans, 10 de 520 à 525 ans, 10 de 525 à 530 ans, 10 de 530 à 535 ans, 10 de 535 à 540 ans, 10 de 540 à 545 ans, 10 de 545 à 550 ans, 10 de 550 à 555 ans, 10 de 555 à 560 ans, 10 de 560 à 565 ans, 10 de 565 à 570 ans, 10 de 570 à 575 ans, 10 de 575 à 580 ans, 10 de 580 à 585 ans, 10 de 585 à 590 ans, 10 de 590 à 595 ans, 10 de 595 à 600 ans, 10 de 600 à 605 ans, 10 de 605 à 610 ans, 10 de 610 à 615 ans, 10 de 615 à 620 ans, 10 de 620 à 625 ans, 10 de 625 à 630 ans, 10 de 630 à 635 ans, 10 de 635 à 640 ans, 10 de 640 à 645 ans, 10 de 645 à 650 ans, 10 de 650 à 655 ans, 10 de 655 à 660 ans, 10 de 660 à 665 ans, 10 de 665 à 670 ans, 10 de 670 à 675 ans, 10 de 675 à 680 ans, 10 de 680 à 685 ans, 10 de 685 à 690 ans, 10 de 690 à 695 ans, 10 de 695 à 700 ans, 10 de 700 à 705 ans, 10 de 705 à 710 ans, 10 de 710 à 715 ans, 10 de 715 à 720 ans, 10 de 720 à 725 ans, 10 de 725 à 730 ans, 10 de 730 à 735 ans, 10 de 735 à 740 ans, 10 de 740 à 745 ans, 10 de 745 à 750 ans, 10 de 750 à 755 ans, 10 de 755 à 760 ans, 10 de 760 à 765 ans, 10 de 765 à 770 ans, 10 de 770 à 775 ans, 10 de 775 à 780 ans, 10 de 780 à 785 ans, 10 de 785 à 790 ans, 10 de 790 à 795 ans, 10 de 795 à 800 ans, 10 de 800 à 805 ans, 10 de 805 à 810 ans, 10 de 810 à 815 ans, 10 de 815 à 820 ans, 10 de 820 à 825 ans, 10 de 825 à 830 ans, 10 de 830 à 835 ans, 10 de 835 à 840 ans, 10 de 840 à 845 ans, 10 de 845 à 850 ans, 10 de 850 à 855 ans, 10 de 855 à 860 ans, 10 de 860 à 865 ans, 10 de 865 à 870 ans, 10 de 870 à 875 ans, 10 de 875 à 880 ans, 10 de 880 à 885 ans, 10 de 885 à 890 ans, 10 de 890 à 895 ans, 10 de 895 à 900 ans, 10 de 900 à 905 ans, 10 de 905 à 910 ans, 10 de 910 à 915 ans, 10 de 915 à 920 ans, 10 de 920 à 925 ans, 10 de 925 à 930 ans, 10 de 930 à 935 ans, 10 de 935 à 940 ans, 10 de 940 à 945 ans, 10 de 945 à 950 ans, 10 de 950 à 955 ans, 10 de 955 à 960 ans, 10 de 960 à 965 ans, 10 de 965 à 970 ans, 10 de 970 à 975 ans, 10 de 975 à 980 ans, 10 de 980 à 985 ans, 10 de 985 à 990 ans, 10 de 990 à 995 ans, 10 de 995 à 1000 ans, 10 de 1000 à 1005 ans, 10 de 1005 à 1010 ans, 10 de 1010 à 1015 ans, 10 de 1015 à 1020 ans, 10 de 1020 à 1025 ans, 10 de 1025 à 1030 ans, 10 de 1030 à 1035 ans, 10 de 1035 à 1040 ans, 10 de 1040 à 1045 ans, 10 de 1045 à 1050 ans, 10 de 1050 à 1055 ans, 10 de 1055 à 1060 ans, 10 de 1060 à 1065 ans, 10 de 1065 à 1070 ans, 10 de 1070 à 1075 ans, 10 de 1075 à 1080 ans, 10 de 1080 à 1085 ans, 10 de 1085 à 1090 ans, 10 de 1090 à 1095 ans, 10 de 1095 à 1100 ans, 10 de 1100 à 1105 ans, 10 de 1105 à 1110 ans, 10 de 1110 à 1115 ans, 10 de 1115 à 1120 ans, 10 de 1120 à 1125 ans, 10 de 1125 à 1130 ans, 10 de 1130 à 1135 ans, 10 de 1135 à 1140 ans, 10 de 1140 à 1145 ans, 10 de 1145 à 1150 ans, 10 de 1150 à 1155 ans, 10 de 1155 à 1160 ans, 10 de 1160 à 1165 ans, 10 de 1165 à 1170 ans, 10 de 1170 à 1175 ans, 10 de 1175 à 1180 ans, 10 de 1180 à 1185 ans, 10 de 1185 à 1190 ans, 10 de 1190 à 1195 ans, 10 de 1195 à 1200 ans, 10 de 1200 à 1205 ans, 10 de 1205 à 1210 ans, 10 de 1210 à 1215 ans, 10 de 1215 à 1220 ans, 10 de 1220 à 1225 ans, 10 de 1225 à 1230 ans, 10 de 1230 à 1235 ans, 10 de 1235 à 1240 ans, 10 de 1240 à 1245 ans, 10 de 1245 à 1250 ans, 10 de 1250 à 1255 ans, 10 de 1255 à 1260 ans, 10 de 1260 à 1265 ans, 10 de 1265 à 1270 ans, 10 de 1270 à 1275 ans, 10 de 1275 à 1280 ans, 10 de 1280 à 1285 ans, 10 de 1285 à 1290 ans, 10 de 1290 à 1295 ans, 10 de 1295 à 1300 ans, 10 de 1300 à 1305 ans, 10 de 1305 à 1310 ans, 10 de 1310 à 1315 ans, 10 de 1315 à 1320 ans, 10 de 1320 à 1325 ans, 10 de 1325 à 1330 ans, 10 de 1330 à 1335 ans, 10 de 1335 à 1340 ans, 10 de 1340 à 1345 ans, 10 de 1345 à 1350 ans, 10 de 1350 à 1355 ans, 10 de 1355 à 1360 ans, 10 de 1360 à 1365 ans, 10 de 1365 à 1370 ans, 10 de 1370 à 1375 ans, 10 de 1375 à 1380 ans, 10 de 1380 à 1385 ans, 10 de 1385 à 1390 ans, 10 de 1390 à 1395 ans, 10 de 1395 à 1400 ans, 10 de 1400 à 1405 ans, 10 de 1405 à 1410 ans, 10 de 1410 à 1415 ans, 10 de 1415 à 1420 ans, 10 de 1420 à 1425 ans, 10 de 1425 à 1430 ans, 10 de 1430 à 1435 ans, 10 de 1435 à 1440 ans, 10 de 1440 à 1445 ans, 10 de 1445 à 1450 ans, 10 de 1450 à 1455 ans, 10 de 1455 à 1460 ans, 10 de 1460 à 1465 ans, 10 de 1465 à 1470 ans, 10 de 1470 à 1475 ans, 10 de 1475 à 1480 ans, 10 de 1480 à 1485 ans, 10 de 1485 à 1490 ans, 10 de 1490 à 1495 ans, 10 de 1495 à 1500 ans, 10 de 1500 à 1505 ans, 10 de 1505 à 1510 ans, 10 de 1510 à 1515 ans, 10 de 1515 à 1520 ans, 10 de 1520 à 1525 ans, 10 de 1525 à 1530 ans, 10 de 1530 à 1535 ans, 10 de 1535 à 1540 ans, 10 de 1540 à 1545 ans, 10 de 1545 à 1550 ans, 10 de 1550 à 1555 ans, 10 de 1555 à 1560 ans, 10 de 1560 à 1565 ans, 10 de 1565 à 1570 ans, 10 de 1570 à 1575 ans, 10 de 1575 à 1580 ans, 10 de 1580 à 1585 ans, 10 de 1585 à 1590 ans, 10 de 1590 à 1595 ans, 10 de 1595 à 1600 ans, 10 de 1600 à 1605 ans, 10 de 1605 à 1610 ans, 10 de 1610 à 1615 ans, 10 de 1615 à 1620 ans, 10 de 1620 à 1625 ans, 10 de 1625 à 1630 ans, 10 de 1630 à 1635 ans, 10 de 1635 à 1640 ans, 10 de 1640 à 1645 ans, 10 de 1645 à 1650 ans, 10 de 1650 à 1655 ans, 10 de 1655 à 1660 ans, 10 de 1660 à 1665 ans, 10 de 1665 à 1670 ans, 10 de 1670 à 1675 ans, 10 de 1675 à 1680 ans, 10 de 1680 à 1685 ans, 10 de 1685 à 1690 ans, 10 de 1690 à 1695 ans, 10 de 1695 à 1700 ans, 10 de 1700 à 1705 ans, 10 de 1705 à 1710 ans, 10 de 1710 à 1715 ans, 10 de 1715 à 1720 ans, 10 de 1720 à 1725 ans, 10 de 1725 à 1730 ans, 10 de 1730 à 1735 ans, 10 de 1735 à 1740 ans, 10 de 1740 à 1745 ans, 10 de 1745 à 1750 ans, 10 de 1750 à 1755 ans, 10 de 1755 à 1760 ans, 10 de 1760 à 1765 ans, 10 de 1765 à 1770 ans, 10 de 1770 à 1775 ans, 10 de 1775 à 1780 ans, 10 de 1780 à 1785 ans, 10 de 1785 à 1790 ans, 10 de 1790 à 1795 ans, 10 de 1795 à 1800 ans, 10 de 1800 à 1805 ans, 10 de 1805 à 1810 ans, 10 de 1810 à 1815 ans, 10 de 1815 à 1820 ans, 10 de 1820 à 1825 ans, 10 de 1825 à 1830 ans, 10 de 1830 à 1835 ans, 10 de 1835 à 1840 ans, 10 de 1840 à 1845 ans, 10 de 1845 à 1850 ans, 10 de 1850 à 1855 ans, 10 de 1855 à 1860 ans, 10 de 1860 à 1865 ans, 10 de 1865 à 1870 ans, 10 de 1870 à 1875 ans, 10 de 1875 à 1880 ans, 10 de 1880 à 1885 ans, 10 de 1885 à 1890 ans, 10 de 1890 à 1895 ans, 10 de 1895 à 1900 ans, 10 de 1900 à 1905 ans, 10 de 1905 à 1910 ans, 10 de 1910 à 1915 ans, 10 de 1915 à 1920 ans, 10 de 1920 à 1925 ans, 10 de 1925 à 1930 ans, 10 de 1930 à 1935 ans, 10 de 1935 à 1940 ans, 10 de 1940 à 1945 ans, 10 de 1945 à 1950 ans, 10 de 1950 à 1955 ans, 10 de 1955 à 1960 ans, 10 de 1960 à 1965 ans, 10 de 1965 à 1970 ans, 10 de 1970 à 1975 ans, 10 de 1975 à 1980 ans, 10 de 1980 à 1985 ans, 10 de 1985 à 1990 ans, 10 de 1990 à 1995 ans, 10 de 1995 à 2000 ans, 10 de 2000 à 2005 ans, 10 de 2005 à 2010 ans, 10 de 2010 à 2015 ans, 10 de 2015 à 2020 ans, 10 de 2020 à 2025 ans, 10 de 2025 à 2030 ans, 10 de 2030 à 2035 ans, 10 de 2035 à 2040 ans, 10 de 2040 à 2045 ans, 10 de 2045 à 2050 ans, 10 de 2050 à 2055 ans, 10 de 2055 à 2060 ans, 10 de 2060 à 2065 ans, 10 de 2065 à 2070 ans, 10 de 2070 à 2075 ans, 10 de 2075 à 2080 ans, 10 de 2080 à 2085 ans, 10 de 2085 à 2090 ans, 10 de 2090 à 2095 ans, 10 de 2095 à 2100 ans, 10 de 2100 à 2105 ans, 10 de 2105 à 2110 ans, 10 de 2110 à 2115 ans, 10 de 2115 à 2120 ans, 10 de 2120 à 2125 ans, 10 de 2125 à 2130 ans, 10 de 2130 à 2135 ans, 10 de 2135 à 2140 ans, 10 de 2140 à 2145 ans, 10 de 2145 à 2150 ans, 10 de 2150 à 2155 ans, 10 de 2155 à 2160 ans, 10 de 2160 à 2165 ans, 10 de 2165 à 2170 ans, 10 de 2170 à 2175 ans, 10 de 2175 à 2180 ans, 10 de 2180 à 2185 ans, 10 de 2185 à 2190 ans, 10 de 2190 à 2195 ans, 10 de 2195 à 2200 ans, 10 de 2200 à 2205 ans, 10 de 2205 à 2210 ans, 10 de 2210 à 2215 ans, 10 de 2215 à 2220 ans, 10 de 2220 à 2225 ans, 10 de 2225 à 2230 ans, 10 de 2230 à 2235 ans, 10 de 2235 à 2240 ans, 10 de 2240 à 2245 ans, 10 de 2245 à 2250 ans, 10 de 2250 à 2255 ans, 10 de 2255 à 2260 ans, 10 de 2260 à 2265 ans, 10 de 2265 à 2270 ans, 10 de 2270 à 2275 ans, 10 de 2275 à 2280 ans, 10 de 2280 à 2285 ans, 10 de 2285 à 2290 ans, 10 de 2290 à 2295 ans, 10 de 2295 à 2300 ans, 10 de 2300 à 2305 ans, 10 de 2305 à 2310 ans, 10 de 2310 à 2315 ans, 10 de 2315 à 2320 ans, 10 de 2320 à 2325 ans, 10 de 2325 à 2330 ans, 10 de 2330 à 2335 ans, 10 de 2335 à 2340 ans, 10 de 2340 à 2345 ans, 10 de 2345 à 2350 ans, 10 de 2350 à 2355 ans, 10 de 2355 à 2360 ans, 10 de 2360 à 2365 ans, 10 de 2365 à 2370 ans, 10 de 2370 à 2375 ans, 10 de 2375 à 2380 ans